

L'an deux mil douze, le vingt cinq avril, à dix huit heures quinze, le Conseil Municipal dûment convoqué le dix huit avril deux mil douze s'est réuni en séance ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Yves HENRY, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs HENRY Yves, GIROUX Bernard, FERRAZZI Clotilde, LEBOISSELIER Jean, MARTIN Rémi, BAHIER Patrice, DOURNEL Monique, DUBOST Yves-Marie, EUSTACHE Gilbert, FICHET Isabelle, GIROUX Philippe, HAMEL Karine, MOUCHEL Jean-Marie, VISTE Christian.

ABSENTE : BEAUTIER Antonia.

SECRETAIRE DE SEANCE : FERRAZZI Clotilde

PROPOSITION DE LA MAISON DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION POUR UN CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI (délibérations n° 2012-14)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un gros chantier est en cours. Il s'agit de l'extension de la salle des fêtes. Il serait souhaitable d'avoir quelqu'un en plus pour aider l'agent d'entretien aussi bien pour les travaux de cette extension que pour l'entretien courant des bâtiments, terrain et voirie.

Habituellement la commune embauche une personne en saisonnier les deux mois d'été. L'an dernier cet emploi saisonnier a même été reconduit pour 2 mois supplémentaires vu la charge de travail.

La Maison pour l'Emploi et la Formation (MEF) propose des jeunes de moins de 26 ans en Contrat d'Accompagnement pour l'Emploi (CAE).

C'est un contrat de 6 mois renouvelable 1 fois, 20 heures hebdomadaire. Le salaire brut est pris en charge à 80 % par l'état et il y a des exonérations de certaines charges patronales.

Monsieur le Maire signale que si la commune prend un CAE qui pourrait commencer vers la mi-mai ou début juin, il n'y aurait pas lieu de prendre d'emploi saisonnier cet été.

La MEF a proposé 3 candidats intéressés par ce CAE. Il est possible de faire un stage de 15 jours avant de signer le CAE. De plus, dans le CAE, il y a une période d'essai de 15 jours.

La commune devra également laisser le jeune suivre une formation. Cette formation sera décidée lors de la signature du contrat en parfait accord entre la commune et le jeune recruté.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de recruter une personne en CAE par le biais de la MEF.

PHOTOCOPIEURS (délibération n° 2012-15)

Lors de la dernière réunion, il avait été demandé de mettre un photocopieur à l'école maternelle.

Actuellement la commune dispose de deux photocopieurs de marque SHARP avec la société DESK :

- Un à la mairie, en location avec contrat de maintenance, la consommation est d'environ 20 000 copies par an,
- Un à l'école primaire (ancien photocopieur de la mairie, il n'y a plus de location) avec un contrat de maintenance, la consommation est d'environ 45 000 copies par an.

Le coût annuel de ces deux appareils, location et maintenances est de 2 400 € TTC

Il serait souhaitable de remettre le photocopieur de la mairie à l'école primaire, d'avoir un photocopieur couleur à la mairie et un noir à l'école maternelle. Deux estimatifs ont été réalisés dans ce sens.

Les photocopieurs SHARP et les services de la société DESK donnent entièrement satisfaction.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de continuer à travailler avec la société DESK, la moins disante, et autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en place des deux nouveaux photocopieurs à la mairie et à l'école maternelle.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

1. Urbanisme

L'Adjoint délégué informe que la CCDD est venue présenter le projet d'aménagement de la 2^{ème} partie de la zone artisanale du Café Cochon et a déposé la demande de permis d'aménager.

2. Petite enfance

L'Adjoint délégué avec la commission "petite enfance" de la CCDD a visité une crèche. Elle a également assisté à l'ouverture des plis pour le choix de l'architecte.

3. Lutte contre les rongeurs aquatiques (délibération n° 2012-16)

L'Adjoint délégué s'est rendu à une réunion de la Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisible de la Manche (FDGDON50).

La lutte contre les rongeurs aquatiques (ragondins et rats musqués) est devenue obligatoire par arrêté préfectoral du 02 mars 2012 sur tout le territoire de la Manche.

La FDGDON50 propose d'organiser ces travaux de piégeage. La participation pour la commune de Virandeville serait de 273 € pour le volet animation / coordination, suivi des actions, investissement. L'indemnisation des piégeurs serait de 2.50 € par témoin de capture.

Une convention devra être passée entre la commune et la FDGDON50.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer cette convention.

4. Travaux carrefour RD 407 et Chemin des Epinettes (délibération n° 2012-17)

L'Adjoint délégué présente deux devis pour l'aménagement du carrefour de la RD 407 et du chemin des Epinettes.

A l'unanimité, le Conseil Municipal retient le devis de l'entreprise HAMEL.

5. Remerciements

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de Mme PITHOIS remerciant la Municipalité pour sa présence lors de son pot de départ à la retraite et pour le prêt de la salle.

6. Voirie

Concernant les travaux d'extension du réseau gaz au Plavé, L'Adjoint délégué informe qu'une réunion a eu lieu sur place avec l'entreprise. Cette dernière s'est engagée à refaire la chaussée pour la fin avril.

Un conseiller municipal. demande s'il est possible de poser des plaques signalant les numéros d'habitation à l'entrée des voies secondaires dans le village de Baudretot.

La séance est levée à 19 h 30